



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Elaborée conformément au Règlement (UE) 2020/878

Elaborée, le: 01.04.2026

Mise à jour le: Non applicable

NEOGAS 720 g

Version: 1.00

Page 1 de 8

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: **NEOGAS™**  
Nom chimique: Protoxyde d'azote  
Numéros CAS: 10024-97-2  
Numéros CE: 233-032-0  
Numéro index: Non applicable  
Numéro d'enregistrement REACH: Non applicable (conformément à l' art. 2 par 5b)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Additif alimentaire.

Utilisation déconseillée: Autre de celles désignées ci-dessus.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: **Rammlied Ltd.**  
Adresse: Bâtiment 15, ruelle n° 8, rue Biccieni, Zabbar, Malte ZBR1670, UE  
Tél: +356 7770 7006  
E-Mail: [info@neogas.eu](mailto:info@neogas.eu)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+356 7770 7006  
Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Dangers	Classification
	conforme au règlement (CE) n. 1272/2008 (CPL)
résultants des propriétés physiques et chimiques:	Ox. Gas 1, H270 Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant. Press. Gas (Ref. Liq.), H281 Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
pour l'homme:	STOT SE 3, H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
pour l'environnement:	Non classifiée

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme: GHS03  GHS04  GHS07 

Avertissement: Danger

Expressions indiquant le type de danger:

H270 Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.  
H281 Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Expressions indiquant les précautions à prendre:

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.  
P282 Porter des gants isolants contre le froid et un équipement de protection du visage ou des yeux.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P370+P376 En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.  
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de déchets agréé conformément aux dispositions



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Elaborée conformément au Règlement (UE) 2020/878

Elaborée, le: 01.04.2026

Mise à jour le: Non applicable

NEOGAS 720 g

Version: 1.00

Page 2 de 8

nationales.

### 2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances qui remplissent les critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit ne contient pas de substance(s) supérieure ou égale à 0,1 % en poids qui sont présentes dans la liste établie conformément à l'article 59(1) de REACH pour avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes, ou identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans le Règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le Règlement de la Commission (UE) 2018/605.

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom de la substance: Protoxyde d'azote

Numéro CAS: 10024-97-2

Numéro CE: 233-032-0

Numéro d'index: Non applicable

Formule récapitulative: N<sub>2</sub>O

Pureté:: 100%

### 3.2. Mélanges

Non applicable.

## RUBRIQUE 4 — Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Inhalation:

Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un Appareil Respiratoire Isolant. Laisser la victime au chaud et appeler un médecin. Faire une respiration artificielle si la respiration s'est arrêtée.

#### Contact avec la peau:

En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement stérile. Obtenir une assistance médicale.

#### Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau. Obtenir une assistance médicale.

#### Ingestion:

L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir des effets narcotiques à faible concentration. Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de coordination.

Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être prévenue de l'asphyxie.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne pas introduire d'actions qui puissent créer des risques à moins qu'on ait obtenu une formation adéquate. Au cas de l'apparition des symptômes ou des doutes consulter un médecin. Montrer la fiche de données, l'étiquette ou l'emballage du produit au personnel médical. La décision sur les soins immédiats et traitement doit être prise par un médecin à l'issue d'une évaluation exacte d'état de la victime.

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction adéquats:** Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Adapter les moyens d'extinction à l'environnement en flammes.

**Moyens d'extinction inadéquats:** jets d'eau compactes.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Entretient la combustion. L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

Produits de combustion dangereux: En cas d'incendie la décomposition thermique peut produire des fumées toxiques et/ou corrosives suivantes. Oxyde nitrique/dioxyde d'azote.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Elaborée conformément au Règlement (UE) 2020/878

Elaborée, le: 01.04.2026

Mise à jour le: Non applicable

NEOGAS 720 g

Version: 1.00

Page 3 de 8

### 5.3. Conseils aux pompiers

L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz.

Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé.

Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence.

Si possible, arrêter le débit gazeux.

Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.

Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers: Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides ou gazeux, aérosols et particules solides. Vêtements de protection étanches au gaz pour les équipes de secours; appareil respiratoire d'air comprimé en circuit ouvert indépendant avec masque plein.

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Gaz oxydant sous haute pression. Évacuer la zone. Porter un appareil respiratoire autonome pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre. S'approcher avec précaution à la zone de fuite. Éliminer les sources d'inflammation. Suite à un déversement les vapeurs peuvent se former. Les contact avec les matériaux combustibles peut provoquer une incendie ou une explosion. Ventiler le local ou déplacer le récipient dans un endroit bien ventilé. Avant d'entrer dans un local (surtout s'il est clos), vérifier l'atmosphère à l'aide d'un appareil approprié. Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau ou en-dessous du sol. Utiliser un équipement de protection individuelle – voir la section 8 de la FDS.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer d'arrêter la fuite. Éviter la contamination des eaux souterraines et eaux de surface, des cours d'eau, des égouts et du sol. En cas de pollution prévenir les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Attendre la vaporisation de la fuite (le sol sans gelures). La fuite peut provoquer la fragilité des matériaux de construction. Ventiler la zone.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux sections 8 et 13 de la fiche de données techniques.

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement des lubrifiants et joints d'étanchéité approuvés pour le service spécifique du gaz.

Envisager l'ajout de soupape(s) de sécurité pression dans l'installation.

Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour absence de fuites, avant utilisation.

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Maintenir l'équipement sans huile ni graisse.

Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation.

Contactez votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Éviter les retours d'eau, d'acides et d'alkalis.

Ne pas respirer le gaz.

Éviter de mettre à l'air le produit.

Les températures au dessus de 150°C doivent être évitées par tous les moyens possibles pour réduire l'occurrence d'une décomposition explosive du protoxyde d'azote.

Nettoyer toutes les surfaces en contact direct avec le protoxyde d'azote comme pour service oxygène.

Les pompes de transfert doivent être équipés d'un système d'arrêt pour éviter de tourner à sec.

Utiliser des systèmes de chauffage auto limitant.

Les réchauffeurs électriques à contact direct avec le produit ne sont pas autorisés.

Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.

Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Protéger les conteneurs des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.

Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.

Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mis en position d'utilisation.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Elaborée conformément au Règlement (UE) 2020/878

Elaborée, le: 01.04.2026

Mise à jour le: Non applicable

NEOGAS 720 g

Version: 1.00

Page 4 de 8

Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.

Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.

Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.

Maintenir les sorties de robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.

Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet.

Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.

Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.

Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.

Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.

Ouvrir lentement le robinet pour éviter une mise en pression brutale.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion.

Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.

Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes.

Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite.

Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.

Dans les stockages, séparer des gaz inflammables et des autres matières inflammables.

Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Additif alimentaire. Voir aussi la sous-section 1.2 de la fiche de données techniques.

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Protoxyde d'azote (CAS 10024-97-2) – Pologne NDS: 90 mg/m<sup>3</sup>, NDSCh: –, NDSP: –

France VLEP: –, VLEP CT: –

Belgique Grenswaarde: 91 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm, Korte-tijdswaarde: –

PL: Rozporządzenie Ministra Rodziny, Pracy i Polityki Społecznej z dnia 12 czerwca 2018 r. w sprawie najwyższych dopuszczalnych stężeń i natężeń czynników szkodliwych dla zdrowia w środowisku pracy (Dz.U. 2018 poz. 1286, Dz.U. 2020 poz. 61, Dz.U. 2021 poz. 325)

FR: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS, 2018)

BE: Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia (2014, 2021)

DNEL travailleurs, long terme, effets systémiques, inhalation: 183 mg/m<sup>3</sup>

PNEC: aucune établie

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble. Produit devant être manipulé dans un système clos. Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites. S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées. Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz comburants sont susceptibles d'être relâchés.

#### Protection des yeux/ du visage:

Des lunettes et protections de visage conformes à la norme EN166 devraient être utilisées pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquide.

#### Protection de la peau:

Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz. Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques. Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de déconnexion de lignes de transfert. Norme EN 511 - Gants isolants contre le froid. Envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistants au feu. Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.

#### Protection des voies respiratoires:

Les filtres à gaz peuvent être utilisés si toutes les conditions environnementales sont connues par ex la concentration et le type d'impuretés et la durée d'utilisation. Utiliser des filtres à gaz et un masque de protection du visage quand les limites d'exposition peuvent être dépassées pour une courte période par ex raccordement, déconnexion des



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Elaborée conformément au Règlement (UE) 2020/878

Elaborée, le: 01.04.2026

Mise à jour le: Non applicable

NEOGAS 720 g

Version: 1.00

Page 5 de 8

bouteilles. Consulter l'information produit du fournisseur d'équipements respiratoires pour choisir le plus approprié. Les filtres à gaz ne protègent pas contre la sous oxygénation. Disposer d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI), prêt à être utilisé en cas d'urgence. Appareil de respiration autonome recommandé quand il y a risque d'exposition inconnue pendant les activités de maintenance des matériels de l'installation.

### Risques thermiques:

Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de déconnexion de lignes de transfert.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Inconnus.

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) État physique	: Gaz liquéfié
b) Couleur	: Incolore
c) Odeur	: Douceâtre
d) Point de fusion/point de congélation	: - 90,81°C
e) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: -88,5°C
f) Inflammabilité	: Non applicable
g) Limites inférieure et supérieure d'explosion	: Non applicable
h) Point d'éclair	: Non applicable
i) Température d'auto-inflammation	: Non applicable
j) Température de décomposition	: Non applicable
k) pH	: Non applicable
l) Viscosité cinématique	: Non applicable
m) Solubilité	: Solubilité dans l'eau: 1,5 g/L (15°C)
n) Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	: Non applicable
o) Pression de vapeur	: Non applicable
p) Densité et/ou densité relative	: 1.2 mg/cm <sup>3</sup> (-89°C), 1.99 mg/cm <sup>3</sup> (0°C)
q) Densité de vapeur relative	: Non applicable
r) Caractéristiques des particules	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Gaz comburants: Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non réactif. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions environnementales normales, et également aux température et pression prévues en cours de stockage ou de traitement du produit.

A des températures supérieures à 575°C et à la pression atmosphérique, le protoxyde d'azote se décompose en azote et en oxygène.

En présence de catalyseurs (ex.: produits halogénés, mercure, nickel, platine), la vitesse de décomposition augmente et la décomposition peut alors se produire à des températures encore plus basses.

La décomposition du protoxyde d'azote est un phénomène irréversible et de nature exothermique entraînant une élévation considérable de la pression.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Oxyde violemment les matières organiques.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Eviter l'humidité dans les installations.

### 10.5. Matières incompatibles

Matériaux combustibles.

Matériau organique.

Éviter l'huile, la graisse et tous les autres matériaux combustibles.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Elaborée conformément au Règlement (UE) 2020/878

Elaborée, le: 01.04.2026

Mise à jour le: Non applicable

NEOGAS 720 g

Version: 1.00

Page 6 de 8

Inconnus.

**RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

LC50: > 900061 mg/m<sup>3</sup> (>500000 ppm, 4h, inhalation, rat)**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être prévenue de l'asphyxie.

**RUBRIQUE 12 — Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Non applicable aux produits non-organiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de bioaccumulation à attendre en cas de log Kow bas (log Kow&lt;4).

**12.4. Mobilité dans le sol**

À cause de sa haute volatilité, le produit ne va probablement pas causer une pollution de la terre ou de l'eau. Pénétration dans le sol non vraisemblable.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non applicable aux produits non-organiques.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun.

**12.7. Autres effets néfastes**

En cas de déversement important, peut contribuer à l'effet de serre.

**RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires.

Éviter de rejeter des grandes quantités à l'atmosphère.

Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Elaborée conformément au Règlement (UE) 2020/878

Elaborée, le: 01.04.2026

Mise à jour le: Non applicable

NEOGAS 720 g

Version: 1.00

Page 7 de 8

Vérifier que les niveaux d'émissions imposés par les réglementations locales ou les permis d'exploiter ne sont pas dépassés.

Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine.

Le traitement et l'élimination des déchets par des tiers doivent de faire en accord avec les législations locales et/ou nationales.

Code conseillé du résidu:

16 05 04\* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.

Directive 2008/98/UE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives

### RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 1070
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	ADR/RID : PROTOXYDE D'AZOTE ICAO/IATA : Nitrous oxide IMDG : NITROUS OXIDE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	ADR/RID : 2 ICAO/IATA : 2.2 (5.1) IMDG : 2.2 (5.1)
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Aucun
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Mesures de précautions pour le transport: Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite. S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence. Avant de transporter les récipients: - S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée. - S'assurer que les récipients sont fermement arrimés. - S'assurer que le robinet est fermé et ne fuit pas. - S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place. - S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable

### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n.1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil de l'Europe du 18 décembre 2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'attribution des autorisations et les restrictions pratiquées en matière de produits chimiques (REACH) et la constitution de l'Agence Européenne des Produits Chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abolissant le règlement du Conseil (CEE) n. 793/93 et la prescription de la Commission (CE) n. 1488/94, et également la directive du Conseil 76/769/CEE et les directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE (rectification J.O. L 136 du 29/05/2007 avec modifications ultérieures) Off. L 136 du 29.5.2007 avec les modifications ultérieures).

Règlement UE 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

Règlement du Parlement Européen et du Conseil (CE) n. 1272/2008 du 16 décembre 2008 sur la classification, la désignation et l'emballage des substances et préparations, modifiant et abolissant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n. 1907/2006 (J. Off. CE L N. 353 du 31.12.2008 avec les modifications ultérieures)

Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil

REACH Annexe XIV: Non applicable

SVHC Candidate List: Non applicable

REACH Annexe XVII (restrictions): Non applicable

INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles classé: A



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Elaborée conformément au Règlement (UE) 2020/878

Elaborée, le: 01.04.2026

Mise à jour le: Non applicable

NEOGAS 720 g

Version: 1.00

Page 8 de 8

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable – la substance n'exige pas l'enregistrement REACH.

## RUBRIQUE 16 – Autres informations

### Méthode de classification:

Non applicable.

### Modifications introduites suite a la mise a jour:

Révision générale.

### Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

NDS	concentration maximale admise
NDSch	concentration momentanée maximale admise
NDSP	concentration plafond maximale admise
vPvB	(Substance) Très stable et possédant une très grande capacité de bioaccumulation
PBT	(Substance) Stable, ayant une capacité à la bioaccumulation, toxique
PNEC	Concentration prévue ne causant pas d'effets
DNEL	Niveau n'entraînant pas de changements
LC50	Dose à laquelle on observe la mort de 50% des animaux testés

### Les principales références bibliographiques et sources de données:

Les prescriptions légales dont dans les sections 2-15 de la présente fiche de données techniques. Site web de l'ECHA.

### La liste d' d'expressions indiquant le type de danger, d'expressions déterminant les conditions d'une utilisation sûre ou d'expressions indiquant les précautions qui n'ont pas été énumérées dans les sections 2 - 15 de la fiche de sécurité:

Non applicable.

### Recommandations relatives à la formation du personnel:

Les travailleurs qui entrent en contact avec le produit doivent être formés en matière de l'utilisation sûre du produit et être familiarisés avec la présente fiche de données de sécurité.

### Scénarios d'exposition:

Non applicable – la substance n'exige pas l'enregistrement REACH.

Les informations ci-dessus mentionnées sont basées sur les données actuellement disponibles concernant le produit et l'expérience du producteur dans ce domaine . Toutefois, elles ne constituent pas une description de qualité du produit ni une garantie des propriétés particulières. Elles doivent être traitées comme l'aide à la sécurité dans le transport, le stockage et l'utilisation du produit. Cela ne dispense pas l'utilisateur de la responsabilité pour l'utilisation abusive de ces informations et du respect de toutes les normes juridiques applicables dans ce domaine.